

Règlement du concours de dessin

- **Article 1 : objet et thème du concours**

Ce concours a pour thème « L'arrivée du printemps »

- **Article 2 : Participant**

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de l'école élémentaire jusqu'au lycée (de 6 à 18 ans). Il s'adresse aux enfants de manière individuelle.

- **Article 3 : Modalité de participation**

Chaque dessin doit être une création personnelle, présenté sans signature ou signe distinctif et réalisé sur un support papier de format A4. Le dessin devra être à plat, sans volume.

Techniques acceptées : aquarelle, feutre, crayon.

La participation à ce concours est gratuite. Un seul dessin par enfant est autorisé.

Afin d'identifier les auteurs des dessins, chacun devra inscrire au dos de son dessin son nom, prénom, classe et adresse.

- **Article 4 : Acheminement des dessins**

Le dessin doit être déposé non plié au plus tard le 3 Avril 2023 à l'espace citoyen : 1 rue de la fontaine à Santeny.

Les dessins reçus seront répartis dans l'une des 3 catégories suivantes :

Catégorie 1 : élémentaires

Catégorie 2 : collégiens

Catégorie 3 : lycéens

- **Article 5 : droit d'auteur**

Chaque enfant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin, qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication de la ville de Santeny.

- **Article 6 : désignation des gagnants**

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon la pertinence par rapport au thème, l'application et l'originalité. Le jury choisira deux dessins par catégorie puis les citoyens voteront, via l'application Illiwap, pour leur dessin préféré.

Les dessins gagnants seront ceux qui ont obtenu le plus de votes, et en cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs. Le jury est souverain, aucune réclamation ne sera admise.

- **Article 7 : Lots**

Trois lots seront décernés, un dans chacune des catégories, à savoir : deux places de cinéma, deux places pour feel jump, et deux places de karting. Toutes les activités se tiendront dans la zone Eden de Servon.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Les lots seront remis avant les vacances de printemps.

- **Article 8 : Non restitution**

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

- **Article 9 : Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.